**Question écrite n° 03899 de M. Philippe Bas (Manche - Les Républicains)**

**publiée dans le JO Sénat du 22/03/2018 - page 1311**

M. Philippe Bas appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme du baccalauréat et du lycée, et en particulier sur l'enseignement des sciences économiques et sociales (SES). Certains enseignants en sciences économiques et sociales lui ont fait part de leurs inquiétudes concernant la future formation des élèves en SES. Cette matière, très appréciée des élèves, a démontré sa réussite. La série économique et sociale (ES), dont elle est la discipline pivot, a participé à la démocratisation du lycée en accueillant un tiers des bacheliers généraux, qui présentent un recrutement social particulièrement varié et bénéficient de débouchés diversifiés dans l'enseignement supérieur. Les SES devraient être un élément constitutif de la culture commune en étant proposées à chaque lycéen. Absentes du collège et des enseignements obligatoires en première et terminale, il apparaît nécessaire de leur donner une place suffisante en classe de seconde. Pour ces raisons, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage d'intégrer au tronc commun de la classe de seconde générale et technologique, pour un horaire de trois heures par semaine, les SES.